NOTE D'INFORMATION

AD FIXED INCOME FUND

Nature juridique FCP

Société de gestion AD CAPITAL

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15091 en date du 23/12/2015.

Hicham ELALANTY

C.D.V.Mi

1

RG.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion AD CAPITAL sise à 219, Bd Zerktouni, Angle Bd Roudani, El Maarif, Casablanca 20330. représentée par Monsieur Mohamed CHAOUKI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



CARACTERISTIQUES GENERALES 1-

Dénomination sociale

: AD FIXED INCOME FUND

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000037632

Date et référence de l'agrément

: 12/10/2015, GP15052

Date de création

: 01/09/2014

Siège social

: 219, Bd Zerktouni, Angle Bd Roudani, El Maarif,

Casablanca 20330.

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01/01 au 31/12

Apport initial

: 1.000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 1,000 Dirhams

Etablissement de gestion

: AD CAPITAL sise à 219, Bd Zerktouni, Angle Bd Roudani, El Maarif, Casablanca 20330 représentée

par Mohamed CHAOUK.

Etablissement dépositaire

: BMCE Bank sise à 140, Avenue HASSAN II

Casablanca

Commercialisateur

- Commercialisated		Tálánhana
Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
	101140111/1	+212 5 22 25 17 46
AD CAPITAL S.A	Mr. Mohamed CHAOUKI	TZ1Z J ZZ ZJ 17 40

Commissaire aux comptes

: A.SAAIDI & ASSOCIES représentée par Nawfal

AMAR

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11-

Classification

: Monétaire

Sensibilité min

: 0 (exclu)

Sensibilité max

: 0.5 (inclus)

Indice de référence

: MBI à court terme

Objectifs de gestion

: L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts une valorisation de leur trésorerie comparable à celle offerte sur le marché monétaire,

avec un risque maitrisé et une disponibilité à tout moment.

Stratégie d'investissement :

Le FCP Sera investi à hauteur de 100% des ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en Bons du Trésor et titres garantis par l'Etat. le FCP investira à hauteur de 50% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « monétaire », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an, tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de

son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur

- Durée de placement recommandée : 3 mois
- Souscripteurs concernés : Personnes morales, Personnes physiques.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: 17/11/2014
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, Si le jour est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvrable suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de AD CAPITAL Le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative, et publication dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au siège de AD CAPITAL chaque jour ouvré avant 11h, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le même jour
- Affectation des résultats: Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - 3% HT maximum, En sus des commissions de souscription précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.
 - Commission de rachat maximale :
 - 3% HT maximum, En sus des commissions de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte
 - Cas d'exonération :
 - à la discrétion du réseau placeur.

- Frais de gestion :

2% HT maximum, Les frais de gestion devant être encourus par le FCP AD FIXED INCOME FUND sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par AD CAPITAL, et prélevés selon une périodicité mensuelle.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
Frais du Dépositaire	0,05%	
Frais du CDVM	0,025%	
Frais Maroclear (Annuel)	4.000,00 MAD	
Frais Maroclear (trimestriel)	Selon les conditions en vigueur	
Frais Commissaire aux Comptes	20.000,00 MAD	
Frais de publications	Selon les tarifs fixés par le journal	
Frais de Gestion (Société de Gestion)	Frais SDG = Frais de gestion global- Frais du Dépositaire - Frais du CDVM - Frais Maroclear (Annuel) - Frais Maroclear (trimestriel)-Frais CAC - Frais de publications	

